

Règlement du Concours de Photographies OBJECTIF24

2026-2027

1. Introduction

Le club photo **Objectif24** de la MJC de Salon de Provence, organise son 16ème **Concours de Photographies OBJECTIF24**, en partenariat avec **la ville de Salon de Provence** et **Provence Photo Vidéo - Aix en Provence**.

Vous trouverez dans les paragraphes ci-dessous, les différents éléments du règlement. **Merci de le lire attentivement.**

Le Concours se déroulera en deux étapes :

- 1^{ère} étape basée sur vos fichiers numériques :
Présélection, par le jury, des photographies fournies sous forme de fichiers numériques.
- 2^{ème} étape :
Les photographes, dont les fichiers numériques ont été sélectionnés lors de la première étape, envoient une version papier de ces derniers. Ces photos participeront à la sélection finale par ce même jury.

2. Planning

Période de réception des fichiers **numériques** :

Du 1^{er} août 2026 au 30 novembre 2026

Présélection des photos présentées sous forme de fichiers numériques par le jury **vers mi-décembre 2026.**

Pour ceux dont une photo a été présélectionnée par le jury, période de réception **des photos papier** :

Du 15 décembre 2026 au 31 janvier 2027

Puis notation par le jury en février 2027. Les résultats (gagnants et exposés) seront rendus publics fin février. L'exposition aura lieu :

Du 20 avril au 8 mai 2027

Règlement du Concours de Photographies OBJECTIF24 **2026-2027**

La conférence du Président du jury et le vernissage auront lieu le **24 avril 2027**

Pour tous renseignements :

- Web : <https://objectif24-mjc.fr/fr/page-32022-concours-national>
- Facebook : **objectif24concoursphotos**

3. Participants

Le Concours est ouvert à tous les photographes. Les personnes mineures participeront sous la responsabilité et l'autorisation de leurs représentants légaux.

Chaque participant doit être dépositaire des droits liés à l'image présentée.

Sont exclus, les membres du jury et leurs familles.

Les membres du club photo Objectif24 (sauf les organisatrices Mesdames Brigitte Dole et Mireille Nuc) peuvent participer au concours à titre privé.

4. Adhésion au Concours

Les frais d'inscriptions sont de 15€ par photographe, quel que soit le nombre de photos proposées.

Pour régler les frais d'inscription, vous rendre sur le site HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/maison-des-jeunes-et-de-la-culture-salon-de-provence/adhesions/frais-d-inscription-au-concours-de-photographies-objectif24-2026-2027>

Le dossier ne sera validé qu'après paiement, réception des fichiers, du bulletin de participation (voir page 7), et des autorisations de publication (si besoin), dûment remplis.

5. Les thèmes

Le concours comporte trois thèmes différents :

Thème 1 : La tolérance (couleur ou noir et blanc)

Thème 2 : Les coulisses du sport (couleur ou noir et blanc)

Thème 3 : Triptyque (thème libre)

- Les participants peuvent concourir dans les 3 thèmes.

Règlement du Concours de Photographies OBJECTIF24 2026-2027

- Pour tous les thèmes les participants peuvent proposer 3 photos.
- Thème 3 : Les 3 éléments composants les triptyques doivent être assemblés sur une même image, soit un seul fichier numérique.
- **Les photos créées avec l'intelligence artificielle ne sont pas acceptées. En cas de sélection, nous nous réservons le droit de vous demander le fichier original avec caractéristiques de prise de vue (EXIF).**

6. Envois des fichiers puis des photos

6.1 1^{ère} étape : fichiers numériques

- **UNIQUEMENT Les fichiers numériques sous format JPEG** qui doivent être **OBLIGATOIREMENT ENVOYÉS PAR MAIL**, directement ou via un hébergeur (type SwissTransfer, Smash, Gros fichiers...)
- La dimension du plus grand côté doit être **au minimum de 1900 pixels**. Il n'y a aucune limite de poids et de taille numérique.
- **Adresse email pour l'envoi des fichiers numériques :**
- objectif24mjc.concoursphotos@gmail.com

6.2 2^{ème} étape : photos papier

- **UNIQUEMENT celles présélectionnées par le jury lors de la première étape. Vous recevrez un mail personnel avec tous les renseignements.**

Pour le format papier :

- **Pour les thèmes 1 et 2 : les photos doivent être montées sur un support rigide avec passe-partout d'un format hors-tout de 30cm x 40cm.** L'ensemble ne devra pas dépasser 2,5mm en épaisseur.
- **Pour les triptyques, l'image résultant de la composition des 3 éléments doit être montée sur un support rigide d'un format hors tout de 30cm x 40cm.** L'ensemble ne devra pas dépasser 2,5mm en épaisseur.
- Les photos papier ne devront comporter ni système d'accrochage, ni cadre.
- Les photos doivent **obligatoirement** être identifiées au dos : titre du thème, nom, prénom, titre de la photo, indications du haut et du bas.

Règlement du Concours de Photographies OBJECTIF24

2026-2027

Quelle que soit la méthode de remise des photos papier, merci de bien vouloir les conditionner dans un **emballage suffisamment rigide**.

Si vous désirez le retour de vos photos, merci de joindre à votre envoi un chèque ou un affranchissement **ET** cocher la case sur le bulletin de participation.

Adresse pour l'envoi par courrier, transporteur ou la dépose en main propre des photos :

**MJC Objectif24
Concours de Photographies OBJECTIF24
17, boulevard Aristide Briand
BP 166
13654 Salon de Provence - CEDEX**

7. Jury

Le jury sera composé de personnes reconnues dans le monde de la photographie (photographes professionnels), de l'art et de l'enseignement photographique. Leurs identités seront mentionnées ultérieurement sur le site Web, sur Facebook et par mail.

Le respect du thème, la créativité et l'originalité ainsi que la qualité de la présentation pour les tirages seront des critères importants.

8. Dotation

La dotation sera répartie entre les gagnants de la manière suivante :

- **Premier prix de chaque thème : Bon cadeau d'une valeur de : 500 €.**
- **Deuxième prix de chaque thème : Bon cadeau d'une valeur de : 250 €.**
- **Troisième prix de chaque thème : Bon cadeau d'une valeur de : 100 €.**
- La remise des prix aura lieu le jour du vernissage, en cas d'absence du participant, le bon cadeau sera expédié par courrier dans les meilleurs délais.
- Ces bons cadeaux seront à valoriser chez notre sponsor **PROVENCE PHOTO VIDEO** soit dans leurs magasins à Aix en Provence, soit sur leur site en ligne : <https://www.provencephotovideo.com>

Règlement du Concours de Photographies OBJECTIF24 2026-2027

9. Résultats

- Les lauréats de chaque thème seront prévenus individuellement avant l'exposition.
- Seront exposées, pour chaque thème, au moins les 15 meilleures photos choisies par le jury parmi les photos présélectionnées. Elles seront présentées avec le nom de l'auteur et le titre de la photo.

10. Emploi des photos

Ce règlement ne comporte aucune clause de cession ou d'utilisation des œuvres. Leur diffusion se limitera à l'organisation du concours :

- Exposition physique pour les meilleures photos présélectionnées.
- Projection d'un diaporama pendant l'exposition avec tous les fichiers réceptionnés.
- Site Web et Facebook du **Club photo Objectif24** pour les gagnants.

À la fin du concours les dossiers numériques seront effacés.

11. Retour des photos

- Le retour des photos se fera à partir de mi-mai **2027** à condition qu'un emballage retour approprié, avec le nom et l'adresse du photographe mentionnés dessus, ait été fourni ainsi que son affranchissement.
- Les photos pourront aussi être récupérées sur présentation d'une pièce d'identité, directement à la M.J.C. de Salon de Provence - 17, Bd Aristide Briand à partir de la même période jusqu'au **5 septembre 2027** (journée des associations à Salon) au plus tard.
- **Au-delà de cette date, les photos seront détruites.**

12. Restrictions

Règlement du Concours de Photographies OBJECTIF24

2026-2027

- Les photos ne respectant pas les conditions requises et les dossiers d'inscription partiellement remplis seront écartés dès la réception.
- Les dossiers arrivés après le **30 novembre 2026** minuit seront refusés, (cachet de la Poste ou de la société de transport faisant foi).
- Tout signe sur la photo permettant l'identification de l'auteur (signature, logo) conduira à son élimination du concours.
- Les photos représentant des images réprimées par les lois actuellement en vigueur seront refusées.
- Le participant ne respectant pas ces consignes, ne pourra en aucun cas contester la décision des organisateurs de refuser la présentation de ses photos au jury.

13. Litiges

- Les participants concourent sous leur propre responsabilité.
- Malgré le plus grand soin pris dans la manipulation des images, l'organisateur (Club photo Objectif24) ne pourra être tenu financièrement responsable en cas de perte, vol ou détérioration des clichés.
- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique, d'annulation, ou de quelque autre nature.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

14. Annexe

Bulletin de participation, autorisation de publication de photos.

Règlement du Concours de Photographies OBJECTIF24 2026-2027

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Adresse mail :

Tél :

Thème 1 **"LA TOLERANCE"**

Titre de la photo n° 1 :

Titre de la photo n° 2 :

Titre de la photo n° 3 :

Thème 2 **"LES COULISSES DU SPORT"**

Titre de la photo n° 1 :

Titre de la photo n° 2 :

Titre de la photo n° 3 :

Thème 3 **"TRIPTYQUE" (Thème libre)**

Titre du triptyque n° 1 :

Titre du triptyque n° 2 :

Titre du triptyque n° 3 :

ENVOI D'UN AFFRANCHISSEMENT POUR LE RETOUR DE VOS PHOTOS :

- ☐ **OUI**
☐ **NON**

Signature du participant :

Règlement du Concours de Photographies OBJECTIF24 2026-2027

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES 2025-2026

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

Autorise le photographe désigné ci-après :

Nom/Pseudonyme :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

A reproduire ou présenter la ou les photographie(s) prise(s) par lui et me représentant, et dont une copie signée et datée par mes soins figure ci-joint (ou la liste des images), pour les usages suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal de la Ville de Salon de Provence.
- Présentation en public lors de l'exposition.
- Présentation sur le site internet et la page Facebook du Club organisateur.
- Présentation sur les réseaux sociaux.
- Cette autorisation est valable jusqu'au :

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou ma vie privée.

Fait en 2 exemplaires à :, le :

Signature du modèle :

Signature du photographe :